



Délibération numéro	2023/41	
NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	19
Vote par procuration		02
Date convocation	12/04/2023	
Date de publication	26/04/2023	

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 18 avril 2023

L'an deux mille vingt trois
et le dix-huit avril,
à 19 heures,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de : Monsieur Denis TURREL, Maire.

Présents : MM. Denis TURREL, Marie-Caroline TEMPESTA, Ali BENARFA, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Michel VIGNES, Corinne GOUZY, Rémi RAMOND, Sandra DA SILVA, Elias TAYIAR, Françoise HENRY, Jacques GAILLAGOT, Didier GENTY, Huguette DEDIEU, Corinne MASSA, Laurence CANITROT, Sandra LACOSTE, Fabrice COT, Marcella VALLANIA, Emilie BLANIC.

Procurations : Mme Corinne PONS donne procuration à Madame Madeleine LIBRET-LAUTARD, Mme Marion GÉLIS donne procuration à M. Ali BENARFA.

Absents excusés : MM. Pierre HELLÉ, Sophie RENARD, Corinne PONS, Marion GÉLIS, Julien GLINKOWSKI.

Absents : MM. Bernard BARRAU, Franck QUIN, Stéphane LE BRUN, Bastien HO, Cédric HAMMER.

A été nommée secrétaire : Mme Marcella VALLANIA

Objet : Participation du public par voie électronique relative au projet de renouvellement et d'extension de la carrière exploitée par la société DENJEAN GRANULATS

Monsieur Ramond, adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux, fait part d'un arrêté préfectoral portant ouverture d'une participation du public par voie électronique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SAS DENJEAN GRANULATS pour le projet de renouvellement d'extension d'une carrière de sables et graviers sur le territoire de la commune de Saint-Elix-le-Château.

La participation du public par voie électronique se déroule du 27 mars au 26 avril 2023 inclus.

Un avis au public est affiché à la mairie de Saint-Elix-le-Château, lieu d'implantation du projet, ainsi que dans les mairies de Carbonne, Salles-sur-Garonne, Rieux-Volvestre, Saint-Julien-sur-Garonne, Lavelanet-de-Comminges et Lafitte-Vigordane, communes comprises dans le périmètre de trois kilomètres susceptibles d'être affectées par le projet.

En tant que commune située dans le périmètre de trois kilomètres et concernée par les risques et inconvénients dont les installations peuvent être la source, il est nécessaire que le conseil municipal émette un avis.

La commission Urbanisme et Travaux du 16/03/2023 a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis.

Après délibéré, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable au projet de renouvellement d'extension d'une carrière de sables et graviers sur le territoire de la commune de Saint-Elix-le-Château.

Adopté à la majorité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance
Marcella VALLANIA



Le Maire,
Denis TURREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite.